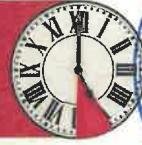




RÉFÉRENDUM COMMUNAL
TOUCHE PAS À MES HORAires



Décision du conseil communal du 4.09.2025 sur le préavis 67/25, publiée dans la FAO le 14.10.2025

Début de la récolte des signatures : 29.10.2025

Dernier délai pour la remise des listes de signatures à la municipalité : 27.11.2025

Les membres du corps électoral soussignés demandent, en vertu de l'art 147 de la Constitution vaudoise et des articles 160 et suivants de la LEDP, que la question suivante soit soumise au corps électoral :

« Acceptez-vous le préavis municipal 67/25 concernant l'adoption d'un règlement sur les périodes d'ouverture et de fermeture des magasins, adopté par le Conseil communal dans sa séance du 4 septembre 2025 ? »

Les signataires doivent avoir leur domicile politique dans la **commune d'Orbe** ainsi que la qualité de membres du corps électoral communal. Si vous êtes une personne étrangère, vous devez habiter en Suisse depuis plus de 10 ans et dans le canton de Vaud depuis plus de 3 ans. Celui qui falsifie le résultat de la récolte de signatures est punissable selon l'art. 282 du Code pénal suisse.

Les indications mentionnées ci-dessous doivent être manuscrites et apposées par le signataire lui-même. La loi interdit l'adjonction d'annexes ; les signatures supplémentaires doivent être apposées sur une autre liste.

Nom À la main, lisiblement	Prénom	Date de naissance JJ-MM-AAAA	Adresse précise Rue et no	Signature Indispensable	Contrôle Laisser vide
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7					
8.					

La municipalité atteste que les citoyens ci-dessus sont inscrits au registre du corps électoral à la date du (jour du contrôle par l'administration communale) et que le nombre des signatures valables est de

Contrôle effectué par (visa) :

Comité référendaire : Rachel Fasel, Route de Montcherand 25, 1350 Orbe ; Henri Germond, Avenue de Thienne 10, 1350 Orbe ; Nicole Haenggeli, route des Granges-Saint-Martin 8, 1350 Orbe ; Adeline Lachat, Chemin de la Tour-Carrée 6, 1350 Orbe ; Agnès Pache, Chemin des Vignes 26, 1350 Orbe ; Nicolas Repond, Place du Marché 7, 1350 Orbe

Merci de **retourner** cette liste, même incomplète, au plus tard le **23 novembre** au
Comité référendaire c/o Rachel Fasel, Route de Montcherand 25, 1350 Orbe.



RÉFÉRENDUM COMMUNAL TOUCHE PAS À MES HORAIRES



Début septembre, le Conseil communal d'Orbe a adopté, à une courte majorité, un règlement étendant les horaires d'ouverture des magasins jusqu'à 18h le samedi et les veilles de jours fériés. Cette décision a été prise sans consulter l'ensemble des partenaires sociaux en violation du règlement général de police. Elle porte atteinte aux conditions de travail, à la vie familiale des employé·e·s, fragilise les petits commerces et nuit à la tranquillité publique.

Non à l'extension d'horaires

Derrière une extension d'horaires d'ouverture se trouvent des salarié·e·s, une mère ou un père, des êtres humains qui s'activent et parfois s'épuisent dans des tâches non reconnues à leur juste valeur. En voulant faire travailler le personnel une heure de plus, les conditions de vie et de travail du personnel de la vente sont clairement péjorées. À Orbe, aucune CCT ne protège les salarié·e·s de la vente contre les horaires à rallonge.

Non à la mort de la vie de famille

Beaucoup de vendeuses et vendeurs sacrifient une partie de leur vie de famille au travail en raison des horaires allongés et de la flexibilisation de leurs plannings de travail. Les soirs et week-ends sont sacrés pour tous, ils le sont aussi pour le personnel de vente qui mérite de passer des moments en famille ou simplement de repos. Le samedi soir mérite d'être protégé pour tout le monde !

Non à la flexibilisation à outrance

Après l'explosion des horaires d'ouverture des shops dans les stations-service ou dans les gares, la grande distribution s'attaque maintenant à des villes comme Orbe ! C'est un pas de plus vers une déréglementation complète. Aujourd'hui une heure le samedi soir et veilles de fériés, demain d'autres extensions seront demandées !

Non aux bas salaires et aux mauvaises conditions de travail

Travailler dans la vente est pénible, et ce métier n'est souvent pas considéré à sa juste valeur. La précarité domine dans cette branche où les contrats d'auxiliaires se répandent. Les vendeuses et les vendeurs aussi souffrent au travail, et prolonger leurs horaires ne fera qu'empirer la situation.

Non à la poudre aux yeux de la « création d'emploi »

Etendre les horaires d'ouverture ne crée pas d'emploi. Cela contribue juste à flexibiliser encore plus les contrats de travail du personnel qui travaille à temps partiel, souvent sans l'avoir choisi.

Non à la mort des petits commerces

Les extensions d'ouverture profitent à ceux qui les défendent à bras-le-corps : les grands groupes ! Etendre les horaires d'ouverture accentuera la pression sur les petits établissements, qui n'auront d'autre choix que de disparaître sous le coup de la concurrence féroce qui leur est livrée. Les petits magasins familiaux qui peuvent ouvrir en soirée ou le week-end ne survivront pas à la concurrence des grandes surfaces.

Augmentez l'attrait du centre-ville, pas les horaires !

Pour dynamiser le commerce à Orbe, il y a de nombreuses solutions parmi lesquelles l'animation du bourg avec des marchés, des vide-greniers ou des fêtes.

Cet argumentaire n'engage que ses auteur·e·s.

Organisations soutenant le référendum :



Parti socialiste
Orbe et environs



UNIA
Nord-vaudois Broye

Comité référendaire c/o Rachel Fasel, Route de Montcherand 25, 1350 Orbe